



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARCANGUES
DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 AVRIL 2025

Le Conseil d'administration s'est réuni le quinze du mois d'avril deux mil vingt-cinq à 18h heures et 30 minutes.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Président,

Etaient présents : M. MAISTERRENA Didier, Mme FAVRE Nathalie, Mme DUCOURNAU Marcelle, Mme DACHARY Sylvie, Mme BONNARDET Marlène, Mme Marie-Christine CAZAUX, membres élus.

: Mme OURKHIA Annette, M. SAMARAN Max, Mme ALDASORO Sylvie, membres nommés.

Secrétaire de séance : Mme BONNARDET Marlène

Absents excusés :

M. AGUERRE Roger

Mme GRACIET Danièle

Mme HARAN Corinne ayant donné pouvoir à M. MAISTERRENA Didier

Mme HIRIBARREN Marie

Mme MEILLEURAT Martine

Mme SALABERRY PICOT Victoire

Mme THOMAS Nélize

Nombre de membres en exercice : 17

Date de la convocation : 11 avril 2025

Nombre de membres présents : 10

Date d'affichage : 11 avril 2025

Nombre de membres ayant pris part au vote : 11

Pour : 11 Contre : Abstention :

Délibération n° 2025/14

Présentation et vote du budget primitif 2025 du C.C.A.S.

M. le Président présente les grandes lignes du budget principal du C.C.A.S pour 2025 en vue de son approbation.

Budget Général C.C.A.S :

FONCTIONNEMENT			
	Propositions nouvelles	RAR	Total Budget
Dépenses	511.650,00€	0,00€	511.650,00€
Recettes	511.650,00€	0,00€	511.650,00€

Le Président rappelle que le Conseil d'administration peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Ces

virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil d'administration lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion du C.C.A.S, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

M. le Président propose au Conseil d'administration de voter les montants par chapitre du budget général du C.C.A.S 2025.

Après avoir entendu les explications, le Conseil d'administration :

APPROUVE les montants votés au chapitre en section de fonctionnement,

AUTORISE le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Adopté à l'unanimité.

Le Président

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
64200 ARIACQUES



M. Philippe ECHEVERRIA

La secrétaire de séance,



Mme Marlène BONNARDET